

Je ne me suis engagé envers personne et je ne suis pas encore en mesure de dire quelle sera notre décision étant donné que le Gouvernement est à étudier la question. J'espère qu'au cours de la séance aujourd'hui j'entendrai d'autres points de vue et j'aimerais très certainement savoir ce que préconisent les membres du Comité au point de vue mesures à prendre.

Il est toutefois judicieux de signaler, à mon avis, que toutes ces opinions et celles que d'autres gouvernements lui ont données procédaient de considérations et de motifs différents. Chaque partie avait des raisons particulières de souhaiter que nous maintenions notre participation, mais rares étaient ceux qui avaient des motifs communs ou partageaient ceux du Gouvernement canadien. Certains, je crois, auraient souhaité que la Commission internationale soit vraiment efficace, tandis que pour d'autres, il suffisait qu'il existe une commission quelconque. Ces raisons ressortissaient davantage au domaine de la psychologie et des considérations locales qu'elles n'émanaient de la conviction que la CICS, dans sa forme actuelle, peut véritablement assurer l'observation de l'Accord.

Pour des raisons qu'il est facile de comprendre, les gouvernements des pays qui ne sont pas directement en cause au Vietnam font valoir, par des arguments plus généraux, mais aussi courants, qu'une présence internationale quelconque vaut mieux que de n'en pas avoir du tout et que même s'il n'est pas garanti que la Commission pourra accomplir quelque chose d'utile le Canada devrait maintenir sa participation au cas où il serait un jour en mesure d'accomplir quelque chose. Ce n'est pas ainsi que nous définissons la raison d'être de la Commission et ce n'est pas nécessairement ainsi que l'entendent ceux qui font valoir cet argument, mais l'exemple met bien en lumière le danger que comporte une mission de ce genre pour celui qui l'accepte. La tâche tend à se justifier elle-même. Quant à nous, après une expérience de dix-neuf ans au Vietnam, ce genre d'argument ne nous touche guère.

L'attitude des dirigeants du Vietnam du Sud était beaucoup plus nette. Ils n'entretenaient pas l'illusion que la CICS serait en mesure de remplir le mandat que lui confèrent l'Accord et les Protocoles. Ils ne contestaient pas non plus que, selon nos vues, la Commission ne constitue pas une partie essentielle et intégrale de l'Accord lui-même car si les parties voulaient vraiment mettre l'Accord en application, elles pourraient le faire indépendamment de la CICS; si, par contre, elles ne désirent pas respecter l'Accord, la CICS ne peut pas les y contraindre. J'ai expliqué très franchement aux Vietnamiens, tant du Sud que du Nord, que la composition de la Commission faisait qu'il était virtuellement impossible que celle-ci présente un rapport qui soit défavorable à la partie République démocratique du Vietnam et au Gouvernement révolutionnaire provisoire tandis que, à cause de notre désir d'être objectifs, il était tout à fait possible que nous appuyions un rapport qui nuise à la position de la République du Vietnam.

Tout en reconnaissant cet état de choses, les dirigeants sud-vietnamiens soutenaient que nous servirions leur cause aussi longtemps que nous serions là pour faire connaître publiquement tous les points de vue. Ils ont en outre fortement insisté sur ce qu'ils appelaient le règlement politique. Ils nous ont dit qu'ils concentraient leurs meilleurs efforts sur les conversations qui se tiennent actuellement à Paris avec le GRP en vue de mettre sur pied le Conseil national mixte de réconciliation nationale et de concorde dont le rôle sera de